



MRC
DE LA CÔTE-DE-GASPÉ

AVIS PUBLIC

PROMULGATION DE RÈGLEMENT

Aux citoyens des municipalités constituantes de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé.

Avis est par la présente donné par le soussigné, directeur général de la Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Gaspé, que le règlement ci-après décrit est entré en vigueur le 29 octobre 2019 suite à la signification par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à savoir :

RÈGLEMENT 19-208 : Règlement modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de La Côte-de-Gaspé # 03-109 (ajuster les limites de l'affectation urbaine de Cloridorme et modifier les conditions d'émission de permis de construction pour certains terrains nécessitant un droit de passage sur l'emprise du propriétaire de la voie ferrée).

Ce règlement peut être consulté au bureau de la MRC de La Côte-de-Gaspé de même qu'au bureau des municipalités locales.

Donné à Gaspé ce 7 novembre 2019.

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général